

étude se dégage la nécessité pour les entreprises de bien réaliser l'importance d'un plan de carrière pour leurs employés, lequel, suivant les groupes, peut se présenter différemment. Vient ensuite le chapitre qui a attiré tellement mon attention (étant donné mes anciennes amours...) que je n'ai pu me retenir de le lire en tout premier lieu : *Can Technology Clusters Deliver Sustainable Livelihood? Constructing a Role for Community Economic Development*. Eh oui, on aura compris qu'il est question de développement communautaire, identifié depuis une dizaine d'années au Québec par l'expression « économie sociale ».

Pour T. Jackson et R Khan, il s'agit, on le devine bien, de s'interroger sur la place que les entreprises d'économie sociale peuvent occuper dans ce contexte de haute technologie. En d'autres mots, que doivent faire les partisans du « communautaire » pour ne pas manquer le coche et éviter que leurs activités demeurent le parent pauvre de l'économie du XXI^e siècle ? Voilà la question soulevée par ces deux auteurs et à laquelle ils répondent avec brio et sans complexes. Ainsi, ils prennent appui sur les écrits des principaux ténors, anglophones comme francophones, pour souligner l'avenir prometteur que réserve le Canada à l'économie sociale. Et en relation avec le sujet de ce volume, ils identifient pas moins de cinq fonctions que devrait exercer l'économie sociale, dont celle d'aider les travailleurs à composer avec la grande volatilité de leurs secteurs d'activités afin d'en amortir les secousses presque inévitables. Ils donnent l'exemple de *Smart Capital* sous l'égide de l'OCRI. Il s'agit d'un programme offrant une vingtaine de services impliquant une cinquantaine de partenaires, dont l'objectif consiste à faciliter la « construction de la ville la plus branchée du monde » (traduction libre). Et, il va sans dire que les auteurs favorisent la propriété collective d'établissements œuvrant dans le monde de la science et de la technologie. Pourquoi pas ?

Avant de terminer, un mot concernant un des deux chapitres (chapitre 10) où Gilles Paquet semble faire de la figuration, car on ne voit pas très bien le lien avec l'ensemble du volume. À la toute fin, en s'interrogeant sur le rôle éventuel que l'UQO pourrait être appelée à jouer, on ne peut que se questionner sur l'absence apparente de sa contribution au développement de la SNV. On sait que le territoire de la capitale nationale englobe la ville de Gatineau; or, tous les auteurs ne cessent de faire allusion à la contribution fondamentale fournie par les universités Ottawa et

Carleton, en ignorant royalement l'UQO qui, pourtant, était bien en place au début des années 1990. À tort ou à raison ?

Le chapitre 16 : *The Lustres of Clusters : A Cautionary Tale*, de W. Thorngate, sert de conclusion à l'ensemble. Tout comme les oiseaux et les poissons se déplacent à l'unisson, les vaches se partagent leurs pâturages, les entreprises s'assemblent en des lieux donnés, signale l'auteur. Celui-ci considère que les décideurs économiques de toute ville trouveront dans l'exemple de la SVN des ingrédients susceptibles d'avoir leur pertinence chez eux. Je veux bien, mais comme plusieurs nous ont bien fait voir qu'il s'agit d'un processus de longue haleine, alors pour moi, l'utilité de ce livre pour un maire de ville moyenne est précisément d'en tirer des enseignements pour ne pas se laisser impressionner par Ti-Joe Consultant en mal de lui vendre une technopole. Mais, comme le montre bien l'ouvrage, à défaut de recette toute faite, il y a effectivement des ingrédients qui peuvent contribuer aux succès d'autres technopoles, comme celles de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Foy et de Laval en font la démonstration. Alors, les élus locaux, comme tout autre acteur soucieux du développement de sa communauté, trouveront dans ce volume de précieuse matières à réflexion. Quant à mes nombreux collègues fascinés par tout ce qui se rapporte au phénomène des technopoles, ils n'attendent pas mes conseils, mais je leur en souhaite pas moins éventuellement, une bonne et enrichissante lecture. ■

Note

- ¹ Inutile de chercher dans cet ouvrage des propos semblables à ceux qu'ose tenir sur le maître du MIT mon collègue Omar Aktouf de Montréal HEC dans ses écrits ou conférences.

Christelle Alverne et Pierre Musso (dir.)
Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
Paris, La Documentation française,
2003, 400 p.

Cette recension fut réalisée sans la connaissance des articles faisant l'objet de ce numéro spécial d'*O&T* précisément sur l'aménagement du territoire. Le lecteur me pardonnera, s'il y a lieu, de lui rappeler des points déjà soulevés par l'un ou l'autre des auteurs.

L'expression « aménagement du territoire » est typiquement française, au point que les Wallons se refusent à l'emprunter. Mais, à l'instar des anciennes colonies d'Afrique francophone, le Québec ne se formalise pas pour si peu et en fait bon usage depuis le début des années 1960. J'en veux pour preuve mon séminaire de fin d'études à l'Université Laval en... 1964. La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) n'ayant été créée que l'année précédente, pour faire mon travail j'ai dû me rabattre sur les trois ou quatre références bibliographiques dont disposait alors la bibliothèque centrale.

Mais en fait, de quoi s'agit-il précisément ? Les deux responsables de l'ouvrage répondent dans l'introduction par une interrogation : l'aménagement du territoire, n'est-ce pas d'abord l'affichage d'un discours et l'affirmation d'une volonté ? Ils y voient la référence aux politiques dont l'objectif affirmé est de produire une organisation de l'espace plus équilibrée. Un objectif, est-il signalé, qu'il ne faut pas confondre avec la décentralisation qui, elle, fait référence à une organisation institutionnelle du territoire au service de plusieurs objectifs dont, éventuellement, celui d'aménager le territoire. Cet ouvrage traite de l'un et de l'autre, comme si la décentralisation territoriale incluait l'aménagement de façon implicite. Cependant, c'est l'organisation du territoire qui se situe au centre de cet imposant volume. Toujours en introduction, on indique bien que l'aménagement du territoire provient d'une réaction : l'opposition au refus des tendances existantes tels l'urbanisme anarchique, la désindustrialisation, la désertification, la concentration excessive, etc. Est-il nécessaire de souligner l'à-propos de cet ouvrage pour un Québec où les régions périphériques ne cessent d'être mises à l'épreuve par un important exode de leurs jeunes ? Christel Alverne, jeune auteure prolifique qui, après avoir été chargée de mission à la DATAR, se trouve actuellement responsable du programme Partenariat pour le développement municipal de l'Afrique de l'Ouest, a joint ici ses efforts à ceux de Pierre Musso. Professeur à l'université de Rennes II, ce dernier préside un groupe de prospective de la DATAR. Ces deux auteurs ont le mérite d'avoir su sélectionner des textes qui ont marqué de façon déterminante les faits associés à la pratique de l'aménagement du territoire. Leurs précieux commentaires précédant chaque texte mettent très bien en exergue les éléments qui facilitent la compréhension en guidant le lecteur vers les points fonda-

mentaux. Le tout débute avec un texte de Colbert, en français de son époque, pour passer, entre autres, de St-Simon à de Gaulle jusqu'aux scénarios envisagés pour l'an 2020 par la DATAR.

En ouvrant l'ouvrage, nombreux sont ceux qui auront le réflexe d'aller immédiatement vers cet extrait du légendaire *Paris et le désert français* du géographe Jean-François Gravier qui, deux ans après la Libération, jetait dans la mare hexagonale un pavé qui allait faire un effet dont on parle encore aujourd'hui. Si un classique est un ouvrage que tout le monde cite sans l'avoir lu, le lecteur aura la possibilité de citer Gravier en en ayant lu à tout le moins quelques pages. Son plaidoyer contre la grande ville vue comme le tombeau de la race (lieu de perdition, d'alcoolisme, etc.) n'est pas sans rappeler le discours des curés québécois, chantres de l'agriculturisme au temps de la Grande Crise. Passons, et retenons sa définition de l'aménagement du territoire : il s'agit d'une politique qui se déploie en trois formes d'action : l'équipement du territoire, la coordination des actions sectorielles et la formulation d'une vision stratégique de l'organisation du territoire. Il en parle comme d'un art nouveau en soulignant qu'il ne s'agit ni d'une science ni d'une technique. Avis est donné aux adeptes de recettes toutes faites. Trois ans auparavant, c'est nul autre que le général de Gaulle, tout auréolé de sa descente triomphale sur les Champs Élysées, qui évoque la nécessité d'adopter une approche volontariste par la mise en oeuvre « d'une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ». Une vision qui conduira à la création du Commissariat au plan dirigé par l'un des pères de l'Europe dont le premier plan portera le nom : le plan Monnet. Celui-ci sera fortement critiqué par Gravier à cause d'une absence d'actions localisées au niveau des régions, ce qui favorise l'accentuation des déséquilibres géographiques de la France.

Plusieurs années plus tard, revenu au pouvoir depuis cinq ans et au faite de sa gloire, de Gaulle va donner le feu vert à la création de la DATAR. Elle aura pour mission d'assurer la concertation gouvernementale des prises de décision. Cette dimension intersectorielle n'est pas sans rappeler notre défunt OPDQ, créé en 1968 et qui, il faut bien l'admettre, s'il n'a guère planifié ni développé, a accompli néanmoins un travail de coordination indispensable et ce, à l'image de sa grande cousine française. Ainsi, de part et d'autre de

l'Atlantique, on aura un organisme responsable de coordonner les politiques émanant des différents ministères afin d'attirer l'attention sur les ajustements selon les besoins. C'est à cette époque que Georges Pompidou, alors premier ministre, évoqua la nécessité de pallier le développement insuffisant de certaines régions. Cinq ans plus tard, à la suite de la démission de de Gaulle, dont il prendra la succession, il ne tardera pas à donner suite à ses préoccupations.

Se voyant indiquer la porte de sortie par un vote négatif à un référendum portant sur la décentralisation administrative, de Gaulle a eu, à tout le moins, le mérite de paver la voie aux fameuses lois sur la décentralisation de 1982-1983. En évoquant la nécessité d'organiser la France en régions, il voulait, ce faisant, réorganiser le sénat afin de donner un pouvoir véritable aux instances locales. Le lecteur aura plaisir à trouver dans le discours de Quimper de février 1969 des accents qui n'ont rien perdu de leur actualité. Il en est de même pour le texte de Jérôme Monod qui fut, avec Olivier Guichard, l'un des fondateurs de la DATAR. Alors que depuis quelque cinq ans, on parle beaucoup de prospective territoriale, le lecteur verra que ce texte sur la prospective conserve aujourd'hui toute sa pertinence, comme le montre cette affirmation : « [...] la prospective a pour objet de projeter les images diversifiées sur lesquelles la société pourrait réagir et sur lesquelles ceux qui prennent les décisions pourraient prendre leurs décisions plus convenablement ».

Remis au président Giscard d'Estaing en septembre 1995, le fameux *Vivre ensemble* d'Olivier Guichard constitue un véritable plaidoyer en faveur de la décentralisation. Il s'accompagne d'un tableau contenant une sorte de recensement des fonctions administratives susceptibles de faire l'objet d'un partage entre les divers paliers de gouvernement. Qu'on en juge par ces quelques exemples : transports publics, cimetières, éclairage public, abattoirs, formation permanente, équipements de transport, action culturelle, musées, action sanitaire et sociale... alouette. Il restait à la gauche, une fois au pouvoir, à mettre tout ceci en pratique. Gaston Deferre attachera son nom aux lois de la décentralisation. Quand les Français n'identifient pas une loi par son proposeur, ils la désignent par la date de sa promulgation (ex. la loi du 31 juillet 1881 qui interdit d'afficher sur les murs... que personne ne respecte). On parlera donc des lois du 2 mars 1982 et du 7 janvier 1983 pour évoquer ce que C. Alverne et

P. Musso considèrent comme étant une décentralisation qui apporte à l'aménagement du territoire un souffle nouveau. L'heure du local a ainsi sonné à la faveur d'une prise de conscience de la dimension locale de la société française, est-il fait observé. Le local propose un modèle alternatif aux deux grands systèmes en voie de disparition : le centralisme et le collectivisme. Les élus locaux deviennent donc maîtres et responsables de leurs actes et, de concert avec d'autres acteurs locaux, ils peuvent mettre de l'avant des initiatives de développement économique. Vers la fin des années 1990, les lois Voynet et Chevènement viendront ajouter à ce nouvel ensemble deux autres niveaux : les « pays » (territoires de projets) et les agglomérations de communes.

Entre-temps, en 1986, Olivier Guichard reprendra du service dans un contexte où la survie de la DATAR est menacée en faisant paraître un rapport intitulé *Propositions pour l'aménagement du territoire*. Dix ans après son *Vivre ensemble*, l'ancien chef de cabinet de de Gaulle affirme que l'adaptation de la France aux défis d'une croissance à réinventer ne pourrait être réussie si elle n'était pas territorialement équitable. Un point de vue que ne contredira pas l'ineffable Charles Pasqua, qui, à son tour, laissera son nom accolé à une loi qui réhabilitera l'aménagement du territoire en lui attribuant des dimensions modernes. Les responsables de l'ouvrage présentent ensuite le SDEC (à ne pas confondre avec nos Sociétés de développement communautaire et économique). Il s'agit, on l'aura deviné (!) du Schéma de développement de l'espace communautaire adopté en mai 1999 et qui propose rien de moins que des voies d'action pour un aménagement du territoire européen. On peut lire que les ministres européens se sont entendus sur trois objectifs fondamentaux : la recherche de la cohésion économique et sociale; la conservation et la gestion des bases naturelles du patrimoine culturel; une compétitivité plus équilibrée du territoire européen. Pour savoir comment la France pourrait se positionner dans un tel contexte, la DATAR a publié un fort intéressant rapport intitulé *Prospective de la France dans l'Europe en 2020*.

Quatre scénarios se trouvent envisagés. Le premier, appelé *L'archipel éclaté*, comblerait d'aise les autorités politiques américaines. C'est, bien sûr, le scénario néo-libéral. À chaque région de se débrouiller. Un deuxième scénario, dit *Le local différencié*, est caractérisé par des espaces auto-organisés pouvant être des villes ou des régions bénéficiant de l'appui de l'Union

européenne. Vient un troisième qui, cette fois, se veut un pied de nez aux descendants des Girondins : *Le centralisme rénové*. Une magnifique illustration en couleur montre bien que, tels les trains depuis toujours, tout convergerait vers la capitale. Hors de cette dernière, point de salut. Vient enfin le scénario que favorise la DATAR, le scénario de l'équité : *Le polycentrisme maillé*. Ici, l'organisation du territoire national repose sur les territoires de projet (structures intercommunales, « pays », agglomérations, parcs naturels régionaux, etc.) où se vérifient dans un même espace vécu par les habitants la représentation politique et la

solidarité financière. Le fait que les articles de ce numéro d'*O&T* aient pu s'écrire en l'absence de cet ouvrage n'implique pas que, pour un autre numéro sur cette thématique, il ne serait pas grandement utile. En effet, ses responsables, à partir de l'exemple français, offrent aux théoriciens et aux praticiens du développement régional une précieuse source de réflexion susceptible de guider l'action. ■

André Joyal

Université du Québec à Trois-Rivières

